

**Les semaines
de l'engagement lycéen**

du 14 septembre
au 3 octobre 2020



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Renseignez-vous auprès des élus au Conseil de la vie lycéenne,
vos professeurs, votre CPE et votre proviseur !

education.gouv #VieLyceenne

**Semaines de
l'engagement lycéen
du 14 septembre
au 3 octobre 2020**

**Elections aux Conseils des
délégués pour la Vie
Lycéenne
le 8 octobre 2020
dans l'académie d'Amiens
dans le cadre de la semaine
de la démocratie scolaire
(semaine du
5 au 10 octobre 2020)**



**carte
nationale
du lycéen** 2020-2021

Élisez vos
représentants
au CVL
le 8 octobre 2020

education.gouv.fr/vie-lyceenne

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

**JOURNÉE
CITOYENNE
ACADÉMIQUE**

jeudi 8
octobre
2020

MOI,
je vote

Je vote

**ENGAGEONS-nous
ensemble pour
notre vie
lycéenne !**

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



CAVL
Conseil Académique de la Vie Lycéenne

académie
Amiens

Région académique
HAUTS-DE-FRANCE

Réaliser une profession de foi pour les élections du CVL

COMPETENCES DEVELOPPEES

Communiquer
Devenir acteur dans son environnement

OBJECTIFS DE FORMATION

Exploiter, hiérarchiser et mettre en relation les informations.
Concevoir une affiche avec un slogan fédérateur (communiquer à l'aide de langages et d'outils adaptés).
Développer l'expression personnelle (s'exprimer correctement à l'écrit).
Mettre en oeuvre un programme personnalisé d'engagement dans la vie de son établissement (parcours citoyen de l'élève).
Réaliser une production pour le Conseil de la Vie Lycéenne (*ou les élections des délégués de classe*).

Champs disciplinaires mobilisés : EMC / Français / enseignements artistiques.

Domaines du socle concernés: La formation de la personne et du citoyen / Les langages pour penser et communiquer.

Type d'activité :

- Diagnostic
- Remédiation / Soutien
- Méthodologie**
- Approfondissement**
- Orientation

CONTEXTE LIE A LA MISE EN OEUVRE

- Activité envisageable en classe de seconde, première, terminale (EMC, AP).

- Le CAVL d'Amiens a lancé des travaux avec les élus lycéens de la mandature 2012-2014 sur le thème des élections lycéennes et a recherché comment renforcer l'adhésion de l'ensemble des élèves qui constitue le corps électoral pour les élections des Conseils de la Vie Lycéenne (CVL). Il s'agit d'inciter les divers lycéens à s'impliquer dans la représentativité lycéenne, à se porter candidat et à préparer leur campagne et donc se faire élire.

Ainsi, pour se donner toutes les chances de réussir leur campagne, les élèves peuvent réaliser leur profession de foi, support de présentation de leur candidature, véritable «affiche électorale», destinée à préparer la Journée Académique d'élections du mois d'octobre (l'instance du CVL est constituée de 10 lycéens élus au scrutin plurinominal à un tour pour 2 ans par l'ensemble des lycéens de l'établissement, renouvelés par moitié chaque année). Cette année cette journée académique est le **8 octobre 2020**. L'implication des élèves au service de la Vie lycéenne et leur prise de responsabilité dans les instances consultatives et décisionnelles de l'établissement permettent de valoriser l'engagement collectif et donnent du sens au parcours citoyen, tout en développant des compétences méthodologiques transdisciplinaires. De tels travaux, menés antérieurement en ateliers libres, peuvent être mis en oeuvre en Accompagnement personnalisé ou en Enseignement moral et civique.

- Activité individuelle.



DESCRIPTION DE L'ACTIVITE SUPPORT

REALISER UNE PROFESSION DE FOI POUR LES ELECTIONS DU CVL

Les élèves travaillent en 2 séances successives d'une heure pour préparer, puis réaliser leur profession de foi. Le choix de valider ou non la candidature effective est laissé à l'appréciation des élèves une fois l'évaluation menée.

ORGANISATION OU MATERIEL NECESSAIRE

La feuille photocopiée A4 par élève comprenant les suggestions de productions, les extraits du Guide de l'élève lycéen, l'accès Internet à la page CAVL d'Amiens, une feuille A4 vierge.

INDICATEURS DE REUSSITE POSSIBLES

Le brouillon est multifonctionnel (la prise de notes prend en compte les informations essentielles / les notes sont organisées).

Le ton utilisé est convaincant.

La syntaxe et l'orthographe sont maîtrisées.

La production graphique est soignée et créative.

Le slogan est fédérateur.

Le programme d'engagement est personnalisé, pragmatique et cohérent (les propositions concernent les questions relatives au travail scolaire et aux conditions de vie dans l'établissement).

L'élève peut, individuellement, s'engager comme recrue pérenne dans la Vie lycéenne (à travers un mandat au CVL, voire au CAVL).

Les élèves peuvent, collectivement, proposer une analyse argumentée ou une évaluation critériée des diverses productions.



CONSIGNES FOURNIES POUR ACCOMPAGNER LES PRODUCTIONS ELEVES

- ☛ L'engagement
- ☛ Les droits et les obligations des lycéens et de la communauté éducative
- ☛ Le fonctionnement des instances lycéennes et de la vie de l'établissement

Réaliser une profession de foi pour les élections du CVL

<p><u>Pour quoi faire ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - élections au CVL: tous lycéens = électeurs + éligibles - 10 candidats élus par lycée pour 2 ans - poser sa candidature et se faire connaître de tous les électeurs - rédiger la trace écrite de sa candidature (profession de foi) pour se présenter aux électeurs par voie d'affichage - réfléchir au message à transmettre sur le représentant qu'on souhaite être 	<p><u>Que dire ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - se présenter (position au lycée, parcours scolaire éventuel, orientation envisagée.., expérience éventuelle de la délégation / représentativité, centres d'intérêt...) en se caractérisant (se connaître soi-même) - montrer ses motivations (l'apport fourni au sein de ce Conseil en cas d'élection) - expliquer son programme (l'intérêt pour les préoccupations de ses camarades, de leurs demandes, de leurs besoins)
<p><u>Comment le dire ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - rédiger un texte informatif (en respectant les règles de syntaxe et d'orthographe, aéré en paragraphes, concis ... pour rendre la lecture aisée) - choisir / ou non un slogan au ton juste (court, fédérateur, sans humour qui tourne en dérision, sans provocation) - placer / ou non un titre (attirer l'attention, donner envie de lire la suite... en résumant l'essentiel) - placer / ou non une illustration (une photo, un logo, un blason, ...) 	<p style="text-align: center;">L'aspect visuel est donc à travailler lui aussi</p> <div style="text-align: center;"> </div> <p style="text-align: center;">Un slogan accrocheur permet de fédérer les électeurs</p>

Guide de l'élú lycéen (extraits), Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports
(publication 2019, sans mise à jour au 29/08/2020)
(<https://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne-41546>)

The collage consists of six pages from the 'Guide de l'élú lycéen' document, arranged in a grid. The pages are:

- Top Left:** Page 2, 'Être représentant lycéen'. It discusses the role of a representative, the election process, and the responsibilities of the elected representative.
- Top Middle:** Page 3, '1. Se porter candidat'. It details the conditions for being a candidate, the process of being elected, and the role of the candidate.
- Top Right:** Page 4, '4. Lexique du candidat et de l'élú'. It provides definitions for various terms related to the election process, such as 'Candidat', 'Élu', 'Élection', and 'Mandat'.
- Middle Left:** Page 5, 'Vie lycéenne'. It introduces the concept of 'vie lycéenne' and its importance in the school environment.
- Middle Right:** Page 6, '3. Connaître et comprendre les instances représentatives'. It explains the different representative bodies in a school, including the 'Conseil d'Administration', 'Conseil d'Éducation', and 'Conseil de Discipline'.
- Bottom Left:** Page 7, 'Être élégué à l'élú'. It describes the process of being elected as a representative and the responsibilities that come with the role.

1. Se porter candidat

L'élection obéit à un certain nombre de règles. Les connaître, c'est se donner toutes les chances de réussir sa campagne et donc de se faire élire.

Être délégué : c'est quoi ?

C'est avoir envie de prendre la parole pour les autres et faire preuve d'esprit d'initiative. Mais avant tout, le délégué est un interlocuteur auprès de tous les acteurs de l'établissement : élèves, enseignants, etc.

La campagne électorale et les élections

Le calendrier électoral

À chaque élection son calendrier :

- > délégués de classe : au plus tard la 6^e semaine après la rentrée ;
- > CVL : renouvelé par moitié, chaque année, au cours de la 7^e semaine après la rentrée ;
- > CAVL : au plus tard la 13^e semaine après la rentrée, tous les deux ans ;
- > CNVL : lors de la 1^{re} réunion du CAVL.

La campagne

Toute la communauté éducative (chef d'établissement, professeurs, CPE, etc.) est là pour vous aider à comprendre l'enjeu démocratique des élections, vous expliquer le fonctionnement des instances et vous accompagner durant la campagne. Dès la rentrée, les enseignants peuvent ainsi aborder la partie du programme d'éducation morale et civique (EMC) sur la citoyenneté et la représentativité.

La profession de foi

Ce document sert à répondre à 2 questions essentielles : pour qui et pour quoi voter ? Quelques conseils : présentez-vous (classe, âge, centres d'intérêt, etc.) avec une photo si vous en avez envie, expliquez vos motivations et faites des propositions (réalisables). Un slogan, un titre accrocheur ou une illustration font souvent la différence : pensez-y !

La candidature

Élections des délégués de classe ou au CVL : les enjeux ne sont pas les mêmes, vos propositions non plus. Vous pouvez vous faire connaître de différentes façons :

- > afficher votre profession de foi ;
- > organiser des réunions pour vous présenter ;
- > proposer de faire le tour des classes ;
- > assurer une permanence pendant à la pause de midi et répondre aux questions ;
- > et, pourquoi pas, diffuser un bilan du mandat précédent.

Le lycée diffuse les professions de foi déposées.

Le scrutin : un moment important

Le jour du scrutin est un temps fort dans la vie de la classe, de l'établissement, de l'académie. L'organisation matérielle du scrutin doit permettre un vote confidentiel : l'établissement met à disposition urnes et isolements, et installe le bureau de vote dans un lieu de passage pour l'élection au CVL. Droits et devoirs du délégué. Vous tirez votre légitimité de l'élection : cela implique de participer aux instances, en siégeant et en intervenant dans les conseils où vous avez été élu.

Droits du délégué lycéen :

- > être informé et consulter les autres élèves ;
- > représenter la classe et le lycée ;
- > organiser des réunions et animer la réflexion.

Devoirs du délégué lycéen :

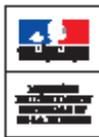
- > être honnête et objectif ;
- > exprimer le point de vue des élèves et tenir compte de leur avis ;
- > faire émerger des projets et des initiatives.



Être électeur au lycée, c'est accomplir régulièrement un acte civique. Être élu, c'est s'engager sur la durée du mandat, au nom des autres.

Comment participer à la vie de mon lycée

http://www.education.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/vie-lyceenne-infographie-996394-pdf-490.pdf



COMMENT PARTICIPER À LA VIE DE MON LYCÉE ?

DANS MON ÉTABLISSEMENT

Avant mi-octobre

EN TANT QUE...
... délégué de classe

QUELLES MISSIONS ?
→ représenter les élèves
→ assister aux conseils de classe

Durée 1 an
Scrutin à 2 tours
2 titulaires + 2 suppléants
La parité est encouragée

EN TANT QUE...
... éco-délégué de classe

QUELLES MISSIONS ?
→ engager son établissement pour préserver la biodiversité et lutter contre le réchauffement climatique

Durée 1 an
1 titulaire

AU CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE

Avant mi-octobre

Durée 2 ans
Scrutin à 1 tour
10 titulaires + 10 suppléants + élus par tous les élèves du lycée
La parité est encouragée

QUI ?
Présidé par le chef d'établissement
20 membres incluant 10 représentants des lycéens dont 2 éco-délégués

QUELLES MISSIONS ?
→ formuler un avis et des propositions afin d'améliorer la vie lycéenne (activités culturelles et sportives, soutien scolaire, restauration, etc.)

AU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA VIE LYCÉENNE

Début décembre

NIVEAU ACADÉMIQUE

QUI ?
Présidé par le recteur d'académie
40 membres incluant 20 représentants des lycéens élus par les membres du CVL dont 2 éco-délégués

QUELLES MISSIONS ?
→ émettre des avis et propositions afin d'améliorer la vie des lycéens

Durée 2 ans
Scrutin à 1 tour
2 titulaires de sexe différent + 1 à 2 suppléant(s) de même sexe pour chaque titulaire. Parmi eux, au moins un candidat est inscrit en classe de seconde ou de niveau équivalent.

AU CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCÉENNE

Mi-décembre

NIVEAU NATIONAL

Durée 2 ans
Scrutin à 2 tours
2 titulaires de sexe différent + 1 suppléant de même sexe pour chaque titulaire

QUI ?
Présidé par le ministre de l'Éducation nationale
64 membres dont 2 éco-délégués et 4 représentants des lycéens élus au Conseil supérieur de l'éducation

QUELLES MISSIONS ?
→ donner leur avis et faire des propositions sur les questions de vie scolaire
→ échanger sur les grandes questions de la politique éducative

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

La charte des droits des lycéens

(élaborée en lien avec le Conseil National de la Vie Lycéenne) (publication 2020)

(<https://www.education.gouv.fr/la-charte-des-droits-des-lyceens-11729>)

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

Droit à la publication ⁽²⁾
Chaque élève peut créer un journal, rédiger un texte d'information et le diffuser librement à l'intérieur du lycée. Cette liberté s'exerce sans autorisation ni contrôle préalable et dans le respect du pluralisme. Elle doit cependant obéir à des règles de déontologie. ⁽³⁾

Droit d'affichage et de réunion ⁽⁴⁾
Des panneaux d'affichage, et si possible des locaux sont mis à disposition des représentants des élèves (délégués de classe, élus CVL et associations d'élèves). Toutes les associations ou groupes de lycéens, ont la liberté d'organiser des réunions d'information. ⁽⁵⁾

Droit d'association ⁽⁶⁾
Les élèves peuvent créer (à condition d'avoir 16 ans révolus) ou adhérer (quel que soit leur âge) à des associations constituées au sein du lycée, intégrant ou non des adultes de l'établissement. En particulier, la Maison des lycéens ⁽⁷⁾, gérée directement par les élèves de 16 ans ou plus, participe au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans l'établissement.

Droit au retour à la formation ⁽¹⁰⁾
Tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle ont droit à une période complémentaire de formation, sous différents statuts (élève, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle).

Droit à la représentation ⁽⁸⁾
Chaque lycéen a le droit de voter et peut se présenter pour être élu au sein des instances de la vie lycéenne (délégué de classe, élu CVL). Tout doit être mis en place pour faciliter et valoriser l'exercice du mandat des élus lycéens. Des fonds de vie lycéenne permettent de financer les projets lycéens, aux niveaux académique et de l'établissement.

Droit à la défense ⁽⁹⁾
L'établissement scolaire (le chef d'établissement ou le conseil de discipline) doit prendre les mesures appropriées afin de sanctionner les actes et comportements contraires au règlement intérieur et au bon climat scolaire, dans le respect des droits des élèves.

Charte des droits des lycéens ⁽¹⁾

Circulaire de rentrée 2020 (extraits)

(<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>)



Agir pour le développement durable

En ce début de XXI^e siècle, l'éducation au développement durable est l'un des enjeux majeurs de notre École. Elle repose sur deux piliers : connaître et agir. Sur le premier point, après consultation de la communauté scientifique, d'inspecteurs et de professeurs, le travail du Conseil supérieur des programmes a permis d'accroître la dimension « développement durable » de l'ensemble des disciplines des programmes de la scolarité obligatoire.

Parallèlement, les actions pédagogiques sont encouragées. L'année dernière, l'élection des éco-délégués au collège et au lycée a permis une mobilisation des jeunes pour la protection de l'environnement, autour d'une prise de conscience collective et de projets concrets. Cet élan remarquable doit être encore amplifié cette année : l'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes de collège et de lycée, et encouragée en CM1 et en CM2.

Dynamiser la participation des élèves à la vie des collèges et des lycées

La démocratie scolaire constitue un élément essentiel de la vie des établissements car elle renforce la cohésion entre élèves et avec les équipes éducatives. La crise sanitaire que notre pays a traversée s'est traduite par la mobilisation sans précédent des élus lycéens au service de leurs camarades. L'engagement des élèves dans la vie de leur établissement est un élément fondamental de leur apprentissage des valeurs démocratiques et de la culture de l'engagement. L'année prochaine sera l'occasion d'échanger avec les élèves sur les moyens d'enrichir la vie démocratique des collégiens notamment.

La réussite de nos élèves dépend de la mobilisation individuelle et collective. Plus que jamais en cette rentrée 2020, l'École de la République doit être à l'avant-poste du progrès social.

La mobilisation pour la transition écologique, Education au Développement Durable (NOR : MENE1924799C circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 MENJ – DGESCO)

(https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377)

[...]

1. Les écoles et établissements doivent devenir, de manière systématique, des lieux exemplaires en matière de protection de l'environnement et de la biodiversité

[...]

1.2 Généraliser les éco-délégués

La mobilisation des élèves implique que certains d'entre eux assurent la promotion de comportements respectueux de l'environnement.

A minima, chaque collège et lycée désignera un binôme paritaire d'éco-délégués par établissement dès l'année scolaire 2019-2020, soit 20 000 éco-délégués d'établissement. Ces binômes d'éco-délégués **seront élus, au collège et au lycée, parmi les membres volontaires du conseil de vie collégienne/lycéenne, ainsi qu'au sein du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et du Conseil national de la vie lycéenne (CNVL).**

Au-delà, chaque établissement est incité à organiser l'élection, dans chaque classe, d'un éco-délégué qui aura pour rôle de promouvoir les comportements respectueux de l'environnement dans sa classe (extinction des lumières, par exemple pendant les récréations ou pauses méridiennes, usage raisonné des chauffages, etc.) et de proposer toute initiative de nature à contribuer à la protection de l'environnement dans son établissement. Cette élection peut utilement intervenir concomitamment aux élections des délégués d'élèves et selon les mêmes modalités. Alors que les collèges et lycées comprennent près de 250 000 classes, l'effet levier d'une telle initiative est considérable et doit donc être fortement encouragé.

Afin d'encourager ces initiatives synonymes d'économies d'énergie, les établissements communiqueront chaque année aux élèves et à leurs parents un bilan énergétique, révélant les différentes consommations d'eau et d'énergie et leur évolution. Le même type de démarche pourra être utilement engagé en matière de consommation de papier.

[...]

2. Le pilotage académique et local de la transition écologique doit être renforcé et s'appuyer sur les dynamiques créées par la démocratie lycéenne

[...]

- favoriser l'engagement des instances de démocratie collégienne et lycéenne au service du développement durable : les collégiens et les lycéens sont fortement engagés dans l'amélioration de leur cadre de vie et, plus généralement, d'une culture de l'engagement, par ailleurs valorisé dans le cadre du Service national universel. Les **instances locales collégiennes et lycéennes (conseil de la vie du collège, conseil de la vie lycéenne) et les Maisons des lycéens** doivent permettre l'expression de cet engagement, en proposant des actions au sein du collège ou du lycée et/ou en lien avec les autres établissements du territoire